

Image not found or type unknown



Responsabilite civile pour mon chien

Par **lacra**, le **14/12/2014** à **10:32**

Bonjour,
Je me permets de poster sur ce forum.
Je suis dans une situation un peu délicate : je suis locataire d'une maison et j'ai un petit chien Cavalier King Charles qui a rayé la porte d'entrée de mon logement. Dans deux mois, je quitte le logement et je dois réparer les dégâts causés par mon chien. Je suis assuré à la MAAF.
Ma question : la MAAF me répondu qu'ils prennent pas en charge des dégâts causés par un animal. Alors, pourquoi je paye une assurance si chère car je n'ai pas d'aide en cas de besoin et quels sont mes recours.
En vous remerciant d'avance, je vous souhaite un bon dimanche et j'attends vos réponses.
Cordialement,
Lacra.